

Le premier en est un de chiffres, mois par mois, des revenus de la taxe d'accise de 25 p. 100 et de 1c. par bouteille, pour l'année 1947. Vous verrez, dans la première colonne, le pourcentage du rationnement que les manufacturiers ont dû subir en 1947, c'est-à-dire à compter de janvier jusqu'à octobre 1947; la deuxième colonne révèle les revenus de 1947 et, la troisième, ceux de 1948. La quatrième colonne démontre l'augmentation, ou la diminution, en dollars, et la cinquième colonne donne le pourcentage de ladite augmentation ou diminution sur les deux années.

Le second tableau est un peu plus explicatif car j'y ai ajouté une colonne pour démontrer ce qu'aurait été le revenu de 1947 si les manufacturiers n'avaient pas eu à souffrir du rationnement, et je démontre par le fait même une diminution pour 1948.

Depuis qu'on a supprimé le rationnement du sucre, les compagnies importantes qui représentent 11 p. 100 de celles qui fabriquent des liqueurs douces ont lancé une publicité à outrance qui, par le fait même, a augmenté le volume de leurs ventes tout en diminuant la production de l'industrie privée qui représente 89 p. 100 de ces fabricants. La petite industrie a beaucoup souffert durant la guerre à cause du rationnement de ses matières premières. Quelques-unes d'entre elles ont dû recourir à des substituts afin de pouvoir subsister et ont fabriqué alors des liqueurs douces de qualité inférieure qui leur ont fait perdre des ventes et ont amené la fermeture de leurs portes, et nous en connaissons plusieurs,—même aux environs d'Ottawa.

Lorsque nous étudions la situation plus à fond, nous découvrons que 67-61 des fabricants de l'industrie privée ont réalisé un chiffre d'affaires de moins de \$25,000. Ceci représente un débit d'environ 69 caisses par jour, qui sont vendues au marchand à raison de \$1.20 la caisse, taxe incluse. Lorsque nous considérons que ces taxes sont de 8 p. 100 et de 25 p. 100, ce qui représente 21·1c. par caisse et, en plus, une surtaxe de 1c. la bouteille, donnant un revenu additionnel de 24c. pour faire un total de 45·1c. la caisse que les manufacturiers versent au Gouvernement, nous devons admettre, monsieur l'Orateur, qu'il faut chercher longtemps pour trouver dans les autres industries des manufacturiers qui ont à verser trois taxes qui représentent au total un tiers du prix du gros. Plusieurs de mes collègues sont portés à croire que cette industrie réalise de gros bénéfices. Les chiffres sont là pour prouver le contraire: Prix du gros, \$1.20 la caisse, moins taxe de 45·1c; prix de revient, 74·9c. Prix du gros avant la guerre: 80c. la caisse moins escompte, 5·12c.; prix de revient, 74·88c. Cette industrie a réalisé depuis le début de la guerre un

profit de 1/10 de 1 p. 100 pour rencontrer l'augmentation du coût des ingrédients et celle des salaires et de l'administration. Aujourd'hui, on demande de les soulager des taxes qui leur ont été imposées afin que les liqueurs douces puissent être détaillées au prix d'autrefois de 5c. la bouteille. Comme l'honorable ministre a la certitude que ce sera un fait accompli, je crois que cette demande est justifiable et qu'elle sera très appréciée par les consommateurs et les fabricants que nous représentons.

Je passe maintenant à une autre taxe qui a été sujet à plusieurs critiques. Je veux parler de la taxe de luxe imposée aux bijoutiers dans nos comtés respectifs. Étudions cette taxe sous ses deux angles: premièrement, du point de vue du client et, sur ce, je me reporte aux paroles de l'honorable ministre des Finances prononcées lors de son dernier exposé budgétaire rapporté à la page 4178 des débats de 1948, et je cite:

Songeant de nouveau aux besoins des ménages à revenu moyen, je propose la suppression, à partir de demain, de l'impôt de 25 p. 100 qui frappe la vente de détail des couteaux, fourchettes et cuillères argentés et des réveille-matin d'une valeur de \$10 ou moins au détail. Ce changement exonore de la taxe de vente au détail des articles courants à la maison.

Monsieur l'Orateur, même si l'honorable ministre prétend avoir favorisé la classe moyenne, moi je prétends le contraire et j'ajoute que la classe moyenne, dans 90 p. 100 des cas, n'emploie que des ustensiles ordinaires; et, si l'on y avait songé, on aurait plutôt enlevé la taxe sur les montres, les "plumes-réservoirs", les crayons automatiques et même les bagues de fiançailles que je considère non des objets de luxe, mais des nécessités.

Revenant au marchand ou au bijoutier, vous admettez avec moi que ces derniers, depuis le 24 juin 1942, ont été les employés de la Couronne sans rémunération aucune en ce qui concerne la collection de cette taxe. Ils ont accompli cette tâche durant la guerre, considérant que c'était leur devoir, même si cela nuisait à leur commerce. Aujourd'hui, la guerre est chose du passé et je crois que l'on devrait abolir cette taxe et cesser d'empiéter sur la classe moyenne. Cette taxe a été imposée pour limiter les achats en temps de guerre et pour permettre au public en général d'acheter des certificats d'épargne de guerre et des bons de la Victoire. Lorsque l'on considère le surplus de l'an dernier et de cette année, et que l'on constate que le montant de cette taxe a rapporté pour l'année 1946-1947 un revenu de \$8,165,293 et pour 1947-1948, \$8,413,875, il faut admettre qu'elle avait été imposée dans le but de restreindre les achats et non dans le but de créer des revenus.